



Dispositif OSCAR : Identifier la cause des avortements dans mon élevage pour mieux les maîtriser !

Les avortements représentent, à différents titres, une pathologie très importante chez les caprins. D'une part, ils constituent un signe d'appel de zoonoses majeures, comme la brucellose dont les élevages sont désormais indemnes en France mais pour laquelle une réintroduction reste possible, ou comme la fièvre Q, largement répandue chez l'ensemble des ruminants. D'autre part, ils peuvent engendrer des pertes économiques lourdes.

Le diagnostic différentiel des avortements infectieux chez les petits ruminants est complexe. Un travail pluridisciplinaire animé par l'Institut de l'Élevage et l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse au sein de l'UMT Santé des petits ruminants a permis d'élaborer un **protocole national cohérent et harmonisé** pour préciser l'origine des avortements dans l'élevage et ainsi pouvoir apporter des solutions spécifiques adaptées.

Ce protocole comprend pour chacune des principales maladies abortives :

- le type du ou des prélèvement(s) possible(s),
- les animaux à prélever,
- l'analyse ou les analyses possible(s),
- la grille d'interprétation des résultats.

L'Observatoire et le suivi des causes d'avortements chez les ruminants (Oscar) est un dispositif qui vise à recueillir et valoriser les résultats de diagnostic différentiel des avortements (DDA) entrepris selon ce protocole national. Sa finalité est d'améliorer la connaissance des causes infectieuses des avortements, ce qui devrait permettre d'adapter les mesures de diagnostic, de prévention, et de lutte contre ces maladies. Ce projet, animé par GDS France, s'inscrit dans le cadre de la Plateforme nationale d'épidémiosurveillance en santé animale (Plateforme ESA).

UNE DÉMARCHE UTILE À PLUSIEURS NIVEAUX

L'application de cette démarche permet d'abord au vétérinaire et à l'éleveur de conduire le diagnostic dans des conditions techniques optimisées (amélioration du taux d'élucidation, «**service immédiat à l'éleveur**»). L'objectif est de pouvoir orienter l'action de l'éleveur en identifiant l'origine infectieuse principale des séries d'avortements.

Cette démarche permettra également de disposer de bases comparables pour **évaluer le rôle et la fréquence relative des principaux agents pathogènes abortifs**. Le recueil et l'analyse des résultats dans le cadre du dispositif Oscar permettra une amélioration des connaissances en vue d'adapter les mesures de diagnostic, de prévention, de surveillance et de lutte et de mettre en place des actions collectives.

SEUIL DE DÉCLENCHEMENT DU DISPOSITIF

Ce dispositif s'adresse à tout cheptel caprin confronté à une série abortive, soit des **avortements rapprochés** (3 avortements ou plus en 7 jours ou moins), soit des **avortements espacés** (évaluation sur le lot de reproduction et sur une durée de 3 mois : lot < 250 femelles : 4 % d'avortements ; lot > 250 femelles : à partir du 10^{ème} avortement, quelle que soit la taille du lot).

MALADIES PRISES EN COMPTE

Il existe un grand nombre d'agents infectieux potentiellement abortifs. Un socle national de maladies à diagnostiquer en première intention a été défini. Il intègre les maladies abortives :

- pour lesquelles la prévalence des avortements liés à l'agent correspondant est considérée comme importante à l'échelle nationale,
- dont les conséquences économiques et/ou sanitaires liées aux avortements sont notables,
- pour lesquelles des outils de diagnostic disponibles permettent l'obtention de résultats interprétables quant à la responsabilité de l'agent infectieux dans la série d'avortements,
- pour lesquelles il existe des moyens de prévention et de lutte spécifiques qui peuvent être mis en œuvre suite à leur diagnostic.



Chez les caprins, les maladies de première intention sont la **fièvre Q, la chlamydie et la toxoplasmose**.

En deuxième intention le choix des maladies doit être ajusté à l'échelon local (région, département, élevage) en se fondant sur le même type de critères que ceux décrits ci-dessus, notamment :

- responsabilité avérée de l'agent en tant qu'agent abortif et conséquences économiques et/ou sanitaires notables,
- prévalence à l'échelon local,
- disponibilité des moyens de diagnostic et de prévention/lutte.

À ces critères génériques, il convient d'adjoindre, le cas échéant, le contexte épidémiologique et/ou clinique spécifique de l'élevage. Chez les petits ruminants, les maladies de seconde intention sont les **avortements dus à *Listeria monocytogenes*, les avortements d'origine mycosique (notamment liés à *Aspergillus*), les avortements occasionnés par le virus de la Border Disease, et ceux dus à des salmonelles (plus particulièrement *Salmonella abortus ovis*)**. Dans ces deux derniers cas, la fréquence est vraisemblablement beaucoup plus faible chez la chèvre que chez la brebis.

PRÉLÈVEMENTS

En vue de la réalisation des analyses de laboratoire, il convient de prélever du matériel biologique *sur un ensemble d'animaux*. Il s'agira de recueillir des échantillons sur la ou les femelles ayant avorté, sur des congénères à problème de reproduction et sur un ou plusieurs avortons s'ils sont disponible(s) et bien conservé(s). Cette prise d'échantillons doit être faite dans de bonnes conditions d'hygiène.

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Une gradation des niveaux d'imputabilité des séries d'avortements aux différents agents a été définie dans le cadre du dispositif :

- Peu probable : on considère que l'épisode abortif n'est pas lié à l'agent étiologique recherché.
- Possible : on considère qu'il est possible, mais pas de façon certaine, que l'épisode abortif soit lié à l'agent étiologique recherché.
- Forte : on considère que l'épisode abortif est lié à l'agent étiologique recherché.
- Non conclusif : on considère que les résultats d'analyses ne permettent pas de conclure et notamment d'exclure l'imputabilité de l'épisode abortif à l'agent étiologique recherché. Des investigations complémentaires sont le cas échéant à mener.
- «Non conforme» : réservé aux situations dans lesquelles le protocole n'a pas été suffisamment respecté pour permettre une interprétation.

La valorisation de ces données dans le cadre du dispositif Oscar reposera sur la transmission par les GDS des résultats grâce à un module informatique spécifique. Les données colligées seront rendues anonymes, puis analysées régulièrement, ce qui permettra de fournir des informations sur la distribution des causes d'avortements chez les ruminants et son évolution dans l'espace et dans le temps.

Ce dispositif est déployé depuis début 2017 dans l'ensemble des départements et régions volontaires.

UN ESPACE WEB CONSACRÉ AU DISPOSITIF OSCAR

Toutes les informations liées au diagnostic différentiel des avortements (protocoles, informations sur les maladies ou les techniques de prélèvement, témoignages ...) sont disponibles à l'adresse: www.observatoire-oscar.fr.



Aspiration d'un échantillon d'encéphale en vue d'une recherche Toxoplasmose

